

CAP nationales des ATE et TE de décembre 2007

CAP Nationale du Corps des Agents Techniques de l'Environnement du 19 décembre 2007

Mutations : La bataille continue pour l'obtention de dérogation à la « sacro-sainte » règle des deux ans minimum en poste pour les agents demandant un rapprochement de conjoint. Le représentant de l'ONCFS (Mme KOE) nous oppose systématiquement l'intérêt du service pour les départements « sinistrés » par des sous-effectifs chroniques (personne ne voulant y rester ou y muter), malgré l'avis favorable du Délégué Régional. L'administration, quant à elle, se retranche derrière le fait que les agents ont pris le poste en connaissance de cause, même si leur situation familiale a changé, et sans tenir compte des problèmes que cela peut engendrer (charges financières supplémentaires, éloignement du conjoint et des enfants, contraintes psychologiques, ...). **Le SNE-FSU a fait remarquer que les agents ne sont pourtant pas responsables des carences de l'Administration à pourvoir les postes vacants.**

Devant cet état de fait, le SNE-FSU a demandé que cette règle soit assouplie, et ramenée à 18 mois pour les agents demandant un rapprochement de conjoint et ayant des enfants à charge. L'administration a refusé en déclarant que dans 90% des autres établissements de l'Etat, ce temps était de 3 ans. Nous demanderons que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine CAP.

Un seul dossier a réussi à bénéficier d'une dérogation pour raison médical car l'agent a pris un congé parental et qu'il ne travaille donc plus actuellement dans ce fameux « département sinistré ».

Détachement : Quelques avis favorables ont été émis. Le SNE-FSU a obtenu que ces détachements ne soient pas possibles sur des postes demandés par des ATE (même si ceux-ci ont moins de deux ans et ne peuvent pas encore prétendre à ces postes), afin de ne pas les pénaliser et de préserver la priorité aux agents du corps.

Recours notations 2004 : (11 dossiers ONCFS, 0 dossier à l'ONEMA et 0 dossier en Espaces Naturels) **Malgré cinq avis favorables obtenus en CAP préparatoire** (avec 4 voix pour : organisations syndicales, et 4 abstentions : direction générale), **le SNE-FSU a dû re-défendre avec acharnement les agents concernés, et après un débat houleux avec la représentante de l'ONCFS (Mme la DRH, pour qui les chefs ont toujours raison et les agents ont toujours tort), seuls 2 dossiers on fait l'objet d'un rattrapage de 0,10 points** (avec 10 voix pour : 7 organisations syndicales et 3 administration centrale, et 4 voix contre : 2 DRH/ONCFS, 1 DG/ONEMA et 1 DG/PN).

Dernier concours ATE et TE : Suite à 4 recours contentieux, **l'administration va refaire passer les tests psychotechniques.**

.../...

Points divers : La gestion des corps se fera au niveau du MEDAD avec tous les autres corps de l'environnement (on nous a promis que cela serait mieux et permettrait un traitement plus rapide des dossiers). **Les promotions 2007** seront étudiées à la CAP du premier semestre 2008. **Les notations 2005 et 2006** auront lieu en même temps.

Pascal WANHEM

CAP nationale du Corps des Techniciens de l'Environnement du 20 décembre 2007

Avis favorables aux demandes de mutation :

ONCFS :

Sébastien CHAUVEAU dans le SD 86
Frédéric GUERIN à l'IPC à Orléans
Luc SIMON à DR Bretagne Pays de Loire
Xavier LEPAGE dans le SD 22
Eric LEBAUT dans le SD 44
Vincent MONTIBERT dans le SD 52
Florent MACE à la cellule technique 97
Nicolas MALLET dans le SD 19
Yves BRAY dans le SD 69
Sébastien OUILLON dans le SD 43
Frédéric BON à le DR Bourgogne Franche Conté
Fabien CHAUDRE dans le SD 58

ONEMA

Eric GALIAY SD Ariège Haute Garonne

PARCS NATIONAUX

Marion DIGIER - les Ecrins

Promotions au grade de technicien : Pierre PASCALET (ONCFS), Patrick BARSACQ (ONEMA), Camille ALBERTINI (ONCFS), Alain AUBRUN (ONEMA), Jean Noël BERNARD (ONCFS), BERNIER Jean Pierre (ONEMA), Guy CALLUREAU (PN Vercors), Serge MANGUE (ONCFS), Yves TARTIER (ONCFS), Michel TOURNADOUR (ONEMA).

Excepté pour les chefs de brigade, la mobilité sera obligatoire. Les postes proposés seront ceux laissés libres après la présente CAP. Une liste complémentaire a été établie.

Recours sur notation : 7 recours ayant reçu un avis favorable de leur hiérarchie, ont été satisfaits. Un seul technicien classé 7ème échelon pourra prétendre à une bonification de mois dans l'avancement (dispositions statutaires).

Points divers :

Détachements : Les demandes qui émanent de techniciens des services extérieurs seront examinées en CAP avant enclenchement du dossier administratif.

Avec la création du MEDAD, l'équipe de gestion est renforcée.

Nous devons relever la qualité de dialogue et d'écoute dont a fait preuve M. François MOREAU lors de la préparation et la présidence de la CAP.

Dominique NOUHANT